

NOMBRE DE CONSEIL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Charantonnay (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Louis ORELLE, Maire.

En exercice : 19
Présents : 13
Quorum : 10
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 mai 2023

Présents : Mmes BICHET, DECOODT, DELAY, FINCK, MARC, REBOURS, VAUGON
M BAYLE, DARTY, DESFLACHES, DRAGHI, ORELLE, ROUSSET,

Absents excusés : Mme SOARES (procuration à C. ROUSSET),
M PERICHON (procuration à C. BAYLE), F. BICHET (procuration à PL ORELLE)

Absents : Mme POMMIER, M BRETONNIER, et HUMBERT

Secrétaire de séance : M J. DARTY

Tarif des repas du restaurant scolaire communal pour l'année scolaire 2023-2024
Délibération 2023/50

N° : 23/50

Mme BICHET, conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et périscolaire, expose :

Les tarifs n'ont pas été augmenté pour l'année scolaire 2022/2023.
Compte tenu de l'augmentation :
1/ des effectifs, notamment au restaurant des maternelles,
2/ de 10% du prix du repas par le prestataire API,
la commission vie scolaire propose d'augmenter les tarifs des repas cette année.
Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Le Maire certifie
exécutoire la
présente
délibération

QF	Tarif 2022/2023
0 à 350	3.50€
>350 et <1300	4.50€
>1300	5.10€

CONSIDERANT

QUE le service de restauration scolaire a un intérêt social et qu'il y a lieu de le faire financer pour partie par la collectivité.

QUE cet intérêt social dépend de la situation financière de chaque famille par rapport à sa composition, QU'IL y a lieu de moduler le prix facturé par la commune aux familles selon ces principes

QUE le quotient familial calculé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales est le meilleur moyen d'apprécier cette situation financière ;

Transmise en
Sous-Préfecture
le 15/06//2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des votants de :

ACCEPTER de ne pas changer / de changer les tarifs des repas facturés aux familles
ARRETER le tableau de prix des repas pour l'année scolaire 2023/2024

Affichée le :
15/06//2023

QF	Tarif 2023/2024
0 à 350	3.70€
>350 et <1300	4.70€
>1300	5.30€

VOTES : 14 Pour ; 0 Contre; 2 Abstentions (C.BAYLE et MP VAUGON)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, ans susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Pierre-Louis ORELLE

